

Dans la rue le 24 janvier !



Laïcité, droit de grève, droit du travail, pouvoir d'achat, solidarités entre générations et professions, rôle et fonction de l'homme d'état, place de l'enseignant garant des valeurs républicaines et démocratiques du vivre ensemble... Voilà ce que l'« unique chanoine honoraire » de Latran, mais néanmoins Président de la République Française, a décidé de remettre en cause en un peu plus de six mois de règne. En effet le Chanoine, « pardon » le Président de la République Française, montre une conception du pouvoir assez personnelle voire individuelle. Il s'agit du pouvoir d'un seul homme. C'est bien cela qu'on appelle monarchie. Les monarques se sont toujours appuyés sur l'Eglise et les propos tenus récemment au Vatican par Sarkozy 1er sont de la même veine : « Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance ... ». On cherche à nous vendre la laïcité ouverte ou positive mais nous avons compris qu'il est question des valeurs chrétiennes et du retour de « l'opium du peuple ».

Cette situation implique de poursuivre et d'amplifier notre mobilisation.

Tout comme lors du Référendum sur le traité constitutionnel européen, auquel les Français ont répondu non mais où là encore ce gouvernement méprise les Français et la démocratie en décidant de ratifier à l'Assemblée Nationale le mini traité constitutionnel. Il laisse croire ainsi que dans notre pays on peut tout décider uniquement du sommet. Les revendications portées par les personnels lors de la grève du 20 novembre n'ont reçu aucune réponse valable pour le moment. Des suppressions d'emplois ou diverses mesures sont annoncées comme le service minimum qui menace notre droit de grève constitutionnel, la baisse de 10% des postes offerts au concours de recrutement des professeurs des écoles 2008, une dotation de zéro poste pour l'Académie, ou encore la question de la carte scolaire déplacée après les élections

municipales par peur du retour de bâton des urnes...

Le gouvernement persiste dans une politique qui compromet l'objectif de la réussite de tous les jeunes. C'est la petite pierre à l'édifice social apportée par les enseignants. Pourtant tout montre que les inégalités s'accroîtront et que la note sera encore payée par les familles les moins favorisées. Le déterminisme social auquel l'« opium du peuple » donnera un goût meilleur... L'offre de formation sera réduite et pourrait se faire sur des temps de vacances. Les collègues verront aussi leurs conditions de travail se

dégrader un peu plus et la précarité se développera même chez les enseignants avec la proposition gouvernementale du choix du contrat de travail (contractuel sur une durée avec un salaire réévalué ou fonctionnaire...).

A cela s'ajoute le contentieux commun à tous les fonctionnaires concernant nos

salaires avec une baisse très importante de notre pouvoir d'achat, nos carrières et notre statut de fonctionnaire d'Etat. Cette situation implique de poursuivre et d'amplifier notre mobilisation.

Mais tous ensemble, nous pouvons et devons en tant qu'enseignant, que parent et que citoyen nous mobiliser et nous faire entendre de la population. A l'appel des fédérations de l'Éducation Nationale, le 24 janvier 2008 pour porter nos revendications participons massivement avec les autres fonctionnaires à la grève et aux manifestations. Débattons aussi des suites. Nous devons également développer la campagne d'opinion lancée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques pour dénoncer l'imposture et la démagogie gouvernementale à l'égard de notre école laïque, républicaine, démocratique et sociale, d'émancipation des esprits et des consciences. Entrons vraiment dans une politique de civilisation.

David GIRAUD,
Trésorier adjoint
du SNUipp-FSU du VAR



Sommaire

- Page 1 Édito
- Page 2 Action.
- Page 3 Carte .
- Page 4 Base .
- Page 5 Infos administratives .
- Page 6 Stages .
- Page 7 Bulletin d'adhésion.
- Page 8 PEP83,.

Directeur de la publication
André TOUVIER
Mensuel : n° 185
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire :
0 510 S 07337
Imprimé par Manograph La Seyne

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr
Site : <http://83.snuipp.fr>

Participez aux manifestations varoises

Grève maximum le 24 janvier

Dans un double appel, les fédérations de la Fonction publique et de l'Éducation invitent les personnels à la grève .

C'est bien parce que la mobilisation des personnels du 20 novembre avait été exceptionnellement forte que le gouvernement a été obligé d'ouvrir une négociation salariale le 17 décembre.

Las ! Le ministre de la Fonction publique n'est arrivé qu'avec des propositions « cache misère », inacceptables pour les organisations syndicales, qui ont alors décidé de boycotter deux réunions fin décembre. Le ministre le dit clairement : les changements d'échelon des fonctionnaires suffisent à augmenter leur pouvoir d'achat ! Il n'est donc pas question de rattrapage et encore moins de mesures générales pour tous. En refusant la revalorisation du point d'indice, en voulant individualiser les mesures de promotion, le ministre remet en cause le principe même de la négociation collective des salaires dans la Fonction publique. Les annonces sur la nouvelle gestion des ressources humaines dans le cadre de la réforme des politiques publiques ont accru les inquiétudes des organisations syndicales sur le devenir du statut de fonctionnaire.

De plus, aucune mesure n'est envisagée concernant les retraités qui ont vu l'évolution de leur pension ne pas suivre celle de l'inflation. Le sentiment d'amertume en rajoute à la colère : les fonctionnaires sont bien la dernière roue du carrosse, ceux que l'on doit « dégraisser » pour payer les cadeaux du

« paquet fiscal ». Ils seront donc à nouveau en grève le 24 janvier ! Les services publics, c'est aussi l'Éducation nationale et la nécessité d'emplois et de moyens pour assurer la réussite de tous les élèves. Aucune réponse n'a été donnée après les interpellations du 20 novembre. Les

Salaires, emplois, éducation

répartitions de postes par académie pour la rentrée prochaine viennent d'être communiquées : elles vont contribuer à détériorer l'offre d'éducation dans des régions déjà durement touchées.

Dans le premier degré, le budget n'est pas à la hauteur des ambitions de réussite de tous les élèves : baisse de 10% des postes offerts au concours 2008 de recrutement des professeurs des écoles dans un contexte de hausse démographique, absence de moyens et d'audace pour travailler autrement. Le temps supplémentaire qui serait accordé aux élèves rencontrant des difficultés après la classe a peu de chances d'aider efficacement les enseignants à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent à l'intérieur de leur classe....

Les fédérations de l'Éducation nationale appellent à la grève le 24 janvier : ce ne sont pas les raisons qui manquent !

Communiqué du SNUipp-FSU

Le ministre X. Darcos vient à nouveau d'annoncer sa volonté d'instaurer un service minimum dans les écoles, notamment organisé par les municipalités. Le ministre cherche à limiter la portée du droit de grève.

Le SNUipp s'opposera à toute remise en cause du droit de grève des enseignants des écoles. L'annonce du financement des dispositifs d'accueil municipaux par les retenues de salaire des enseignants grévistes constitue un véritable détournement de fonds !

Le SNUipp rappelle que le recours à la grève s'effectue toujours pour des raisons d'avenir et d'efficacité du service public d'Éducation, dans l'intérêt des élèves et des personnels. Plutôt que d'un service d'accueil minimum les jours de grève, le ministre ferait mieux de répondre aux revendications des personnels : créations de postes d'enseignants, recrutements en nombre suffisant, transformation de l'école pour la réussite de tous. Cela nécessite une toute autre logique budgétaire que la suppression de milliers de postes dans l'éducation.

Le SNUipp appelle à participer massivement à la grève et aux manifestations, le 24 janvier.

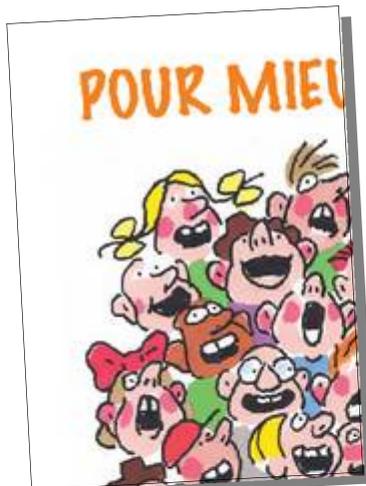


Les consignes de grève seront envoyées par courrier dans les écoles et mises en ligne sur le site du SNUipp-FSU du Var. Dès que possible, transmettez au syndicat les informations concernant la mobilisation dans votre école.



Suppression du samedi matin

Le SNUipp informe et consulte la profession.



La suppression du samedi matin décidée unilatéralement par le ministre aura des conséquences sur la vie des écoles. Le SNUipp vous informe et vous demande votre avis. En l'état actuel des discussions, de nombreuses questions restent en suspens : utilisation des deux heures, prise en compte de l'alourdissement

des tâches, prise en charge des élèves hors des 24 heures, volumes respectifs des temps d'enseignement, de préparation, de concertation, d'évaluation, de formation, plus de maîtres que de classes, Rased, formation...

Le métier que nous exerçons a toujours été exigeant. Il est devenu au fil du temps plus complexe. Au cours des dernières années, les exigences éducatives sont devenues de plus en plus fortes, mais les conditions d'exercice de notre métier n'ont pas évolué (26h +1h). Nos missions se sont considérablement développées et accompagnées d'une augmentation de la charge de travail.

La suppression du samedi matin libère 2 heures. Le Ministre, affiche que ce temps devra être consacré à la prise en charge des élèves en difficulté. La réussite de tous nécessite

que les enseignants aient les moyens d'élaborer des réponses adaptées à la diversité de la difficulté scolaire. Les nombreuses missions leur incombant doivent être également reconnues en dégageant du temps institutionnel à cet effet (équipes éducatives, rencontre avec les familles, réunions d'équipe pluriprofessionnelle notamment avec le Rased, le référent handicap, partenariats, ...) Nous demandons que cela se traduise, dès à présent par :

- ▶ Un allègement des effectifs de classe
- ▶ 3 heures de concertation hebdomadaires incluses sur le temps de service
- ▶ Plus de maîtres que de classes
- ▶ La prise en compte des nouvelles tâches dans un temps de service allégé



Le questionnaire a été envoyé dans les écoles. Il est aussi en ligne sur le site du SNUipp.

Pour que la voix des personnels soit la plus forte possible lors des discussions, le SNUipp invite l'ensemble des enseignants des écoles à répondre au questionnaire qu'il a envoyé dans les écoles (il est aussi en ligne), individuellement ou par école.

Stage syndical organisé par le SNUipp-FSU du Var

Quels rythmes scolaires pour faire réussir nos élèves ?

**Mardi 29 janvier 2008
À La Cadière
Salle des Gardes**

En présence de François TESTU.

Après l'annonce unilatérale de la suppression du samedi matin, venez nombreux vous informer et débattre.

Pour vous inscrire téléphonez au SNUipp : 04 94 20 87 33



François TESTU est professeur de psychologie, doyen de l'UFR Arts et Sciences humaines à l'université François Rabelais

(Tours).

Il préside l'association de la Jeunesse en Plein Air.

Plusieurs dizaines de collègues ont participé aux premiers stages concernant la maternelle (à Draguignan), l'Histoire du syndicalisme et du SNUipp-FSU (au Luc) ou encore sur les façons de militer dans son école ou sa circonscription. Les débats ont été riches et passionnants.

Nous vous rappelons que **tous les collègues titulaires ou stagiaires, quelque soit leur poste (TMB, TRS, ASH,...)** ont droit à 12 jours de formation syndicale par an.

Préparation de la rentrée 2008

Aucun poste attribué à l'académie de Nice et report des opérations de carte scolaire après les élections municipales de mars : l'heure est à la mobilisation !

Lors du Comité Technique Paritaire Ministériel du 21 décembre dernier, les fédérations FSU, UNSA-Education, FERC-CGT, SGEN-CFDT, FNEC-FO, SUD-éducation, ont pu constater que les propositions de dotations de la rentrée 2008 traduisaient les insuffisances du budget qu'elles ont dénoncées. La baisse du nombre de postes au concours, les suppressions de postes dans le 2nd degré et chez les personnels administratifs, l'insuffisance de création dans les secteurs sociaux et de santé et du 1er degré auront pour conséquences un accroissement des difficultés à faire fonctionner les services, la fragilisation des établissements, une accentuation des inégalités et une réduction de l'offre de formation restructurée comme dans l'enseignement professionnel, l'impossibilité de mettre en place des dispositifs visant la réussite de tous les

jeunes.

C'est pourquoi les fédérations de l'enseignement exigent un autre budget 2008, intégrant également un plan de résorption de la précarité et une revalorisation des métiers de l'enseignement.

Pour ces raisons, les fédérations citées plus haut appellent à une journée de grève et de manifestation le 24 janvier prochain (voir page 2) et à participer massivement à la campagne d'opinion organisée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.

Dans l'académie de Nice

En ce qui concerne notre académie, la dotation sera nulle. Aucun poste n'est attribué pour la rentrée 2008. Le CTP Académique prévu le 21 janvier sera chargé d'étudier les équilibres entre les deux

départements de l'académie. Le recteur pourra en effet redéployer des postes d'un département vers l'autre, comme cela a déjà été le cas lors d'une précédente rentrée.

Un groupe de travail s'est réuni le 10 janvier au rectorat à Nice. Les délégués du SNUipp y ont fortement dénoncé la politique actuelle du Ministère qui va à l'encontre d'une amélioration qualitative et quantitative du service public d'Éducation, en faisant fi des conditions d'accueil des élèves et des conditions de travail des collègues. Parmi les hypothèses de travail du rectorat, les Alpes Maritimes - pourtant mal loties- pourraient se voir amputées d'une dizaine de postes redéployés dans le Var en septembre prochain. La répartition de la pénurie sur fond de restrictions budgétaires...

Un autre budget est nécessaire. Ce n'est pas de redéploiements mais de créations de postes dont

Ecole. Le Snuipp dénonce la mauvaise préparation de la rentrée scolaire.

Pas de postes pour l'académie ?

les écoles et les personnels de notre académie ont besoin : faire réussir nos élèves, améliorer la formation des personnels, la direction d'école, l'enseignement spécialisé représentent un investissement indispensable.

Le SNUipp-FSU appelle les personnels à participer massivement à la grève du 24 janvier. Il y sera question des salaires mais aussi de l'École que nous entendons construire.

Emmanuel TRIGO a représenté le SNUipp-FSU du Var au groupe de travail du 10 janvier.



Le report des opérations de Carte Scolaire aura des incidences sur le Mouvement 2008 : de très nombreuses affectations ne seront pas connues avant la sortie des classes. Nous vous invitons à signer et faire signer la lettre ouverte à Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Var et à la renvoyer au SNUipp.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En application de la circulaire ministérielle, vous avez décidé de reporter les opérations de Carte Scolaire 2008 après les élections municipales.

Cette décision est scandaleuse à plus d'un titre. D'une part, elle démontre une instrumentalisation de l'École Publique à des fins politiciennes. En effet, comment ne pas lier cette décision avec le mauvais Budget 2008 ? Les 11 200 suppressions de postes dans l'Éducation Nationale vont se traduire, au moment de la Carte Scolaire, par des centaines de fermetures de classes. De telles mesures ne sauraient que desservir des élus issus de la majorité présidentielle qui a décidé ce Budget – au service d'une politique ultra-libérale de casse des Services Publics. Nous ne pouvons accepter une telle utilisation de l'École Publique, et de telles manipulations politiciennes.

D'autre part, le report des opérations de Carte Scolaire aura des incidences sur le Mouvement 2008 : plusieurs affectations ne seront en effet pas connues avant la sortie des classes.

Par conséquent, comment organiser sereinement et

dans les meilleures conditions le travail dans les écoles ? La répartition des élèves ? La mise en place des projets ?

Il est inacceptable qu'une annonce médiatique à visée politique perturbe le fonctionnement de centaines de classes dans notre département et de milliers de classes dans le pays.

C'est pourquoi nous exigeons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que le calendrier initial des opérations administratives soit maintenu :

- Carte Scolaire fin janvier 2008.*
- Mouvement Principal début mai 2008.*
- Mouvement Complémentaire mi-juin 2008.*

Il en va du respect des droits des personnels, de leurs conditions de travail, et du respect des élèves, de leurs familles, et du Service Public d'Éducation auquel nous sommes plus que jamais attachés.

L'équipe enseignante de l'école

.....

Le

La maternelle

Une école qui a de l'avenir *L'École Maternelle se retrouve au cœur de l'actualité.*



Dossier du
SNUipp

En même temps que tout le monde s'accorde à lui reconnaître des qualités et une efficacité sans cesse confirmées (près de 90% de satisfaits), et cela, bien au-delà des frontières, certains voudraient la transformer non pas pour l'améliorer encore mais d'abord et surtout pour y récupérer des postes. Les conclusions du rapport Bentolila étaient quasiment connues à l'avance. Au-delà de mesures qu'il semble avoir tout simplement « puisées » dans le travail du Groupe piloté par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) et associant Enseignants, Syndicats, Parents d'Elèves et Associations Pédagogiques (AGEEM...), on voit bien que l'objectif principal de la mission Bentolila était de remettre en question, à nouveau, la scolarisation dès 2 ans.

Voilà pourquoi il nous semble important de publier à nouveau des éléments du débat que certains voudraient faire oublier pour justifier

une « réforme » aboutissant à l'éviction des 2 ans. C'est le but essentiel de l'affichage de l'obligation scolaire à partir de 3 ans. Celle-ci est déjà une réalité à quasiment 100% en France : les familles scolarisent leurs enfants volontairement, avec un indice de satisfaction sans cesse renouvelé.

L'École Maternelle a besoin de bien d'autres choses pour être toujours mieux au service des enfants, de la réussite de tous les élèves : et en premier lieu des effectifs réduits dans les classes pour permettre une meilleure maîtrise de la langue, une formation initiale et continue prenant en compte toutes les dimensions spécifiques de la maternelle (psychologie de l'enfant, langage, rythmes et besoins de la petite enfance...), du temps pour se concerter, travailler en équipe, améliorer encore l'accueil des enfants et de leurs parents... et ce, dès 2 ans pour les familles qui le souhaitent...

C'est cela que le SNUipp-FSU va continuer à exiger, avec tous ceux qui sont attachés à la défense et à la promotion de l'École Maternelle.

Le SNUipp agit pour la défense et la promotion de la Maternelle, encore et toujours. Le syndicat a organisé un colloque national le 27 novembre dernier à Paris (voir dossier dans Fenêtres sur Cours N°306) et dans le Var un stage syndical s'est tenu le 18 décembre à l'IUFM de Draguignan avec la participation de Michèle OLIVIER, secrétaire nationale du SNUipp, et de Lucile BARBERIS, Présidente nationale de l'AGEEM.

Le point de vue de Lucile Barberis

La présidente de l'AGEEM répond aux questions du SNUipp-FSU du Var.



Que penses-tu de la scolarisation des enfants dès l'âge de deux ans ?

Cette scolarisation est inscrite dans le choix qu'a fait notre République en 1881 puisque dès l'origine l'École Maternelle a accueilli des enfants de 2 à 6 ans.

Les enfants qui constituent la toute Petite Section ont entre 2 et 3 ans. Leur scolarisation prend des couleurs différentes selon qu'on les accueille seuls ou avec des enfants de 3 à 4 ans, voire des 5 à 6 ans.

La classe des tout petits est une classe difficile où l'enfant commence à apprendre à devenir un élève et où les parents apprennent à devenir des parents d'élèves : tâche parfois difficile, périlleuse pour laquelle de multiples actions seront nécessaires. Vous le savez au quotidien.

C'est une classe à part entière de l'école maternelle pour laquelle nos jeunes collègues débutants sont particulièrement démunis !

C'est une classe qui peut parfois prêter le flanc à la critique à propos de la durée et de la nature des temps d'accueil, de collations, de passages aux toilettes, de récréations, de repos ... tous ces temps qualifiés trop souvent de temps « sociaux » et qui demandent à être pensés/repensés dans le détail pour être des temps d'apprentissage à part entière.

L'organisation de la sieste pose la question du temps de travail du maître pendant le temps de sommeil des enfants . C'est l'équipe des maîtres qui doit se sentir concernée par cette spécificité de l'école maternelle : il s'agit d'imaginer des solutions pour utiliser au maximum le temps de travail des adultes au service des enfants/élèves de l'école maternelle, toutes sections confondues.

En ce qui concerne la scolarisation des enfants de 2 ans à 3 ans, rappelons la position de notre association : partout où la demande d'école est clairement formulée par la famille et l'enfant, l'accueil doit pouvoir s'organiser en souplesse dans l'intérêt prioritaire de chaque enfant.

Partout où l'accueil des plus jeunes se fait dans ces conditions, c'est la qualité de l'école maternelle toute entière qui en profite, qui

s'amplifie dans un réel travail d'équipe innovant.

Quels sont les domaines spécifiques à aborder pour la formation des enseignants, des non enseignants, et des IEN ?

L'essentiel est que le temps consacré à la connaissance du développement de l'enfant ne soit pas gommé au bénéfice de celui accordé à la didactique des disciplines.

Connaître son public, avoir des repères et des indicateurs sur les spécificités sensorielles, motrices et langagières du jeune enfant, sont des éléments incontournables pour éviter les excès et dérives constatées aujourd'hui ici ou là (l'usage quasi exclusif du format A4, la réduction des outils scripteurs à ceux qui permettront l'écriture, la pauvreté voire la disparition des coins de jeux dans les grandes sections, la réduction des expériences sensibles proposées aux enfants, etc ...)

Donc deux pistes fondamentales : la connaissance du développement de l'enfant et des démarches de l'apprentissage. La formation initiale mais aussi continue, doit mettre en exergue l'importance des expériences sensorielles, des manipulations. Le jeu doit apparaître comme une activité normale de l'enfant : en ce sens il conviendrait de travailler les relations jeu/travail.

Enfin l'enseignant en maternelle doit pouvoir construire des situations pédagogiques trans-inter-pluri-disciplinaires.

Quels sont les effectifs et les conditions permettant le meilleur accueil ?

Des groupes de 20 à 25 enfants/élèves

Des locaux spacieux et modulables et polyvalents.

Des espaces de déambulation, de nidification, de manipulations, d'expression

Des enseignants motivés et volontaires participant à des groupes de réflexion et de mutualisation de leurs essais

Des enseignants reconnus pleinement pour leurs compétences et leur travail.

Plus un enfant est scolarisé tôt et longtemps, mieux il réussit sa scolarité ultérieure

C'est ce que démontrent des études depuis le premier numéro de la revue "Éducation et Formations" du Ministère de l'Éducation Nationale.



■ "Ce sont les enfants entrés le plus tard à l'école [à 7 ans et plus] ou qui ont suivi le moins l'enseignement préscolaire... qui ont la position la plus défavorable face au redoublement".

"Éducation et Formations" N°1 - Octobre/Novembre/Décembre 1982. Revue du SIGES (Service de l'Informatique de Gestion et des Statistiques) du Ministère de l'Éducation Nationale. Page 40). Et dans le même numéro Page 10 : "La fréquentation de l'enseignement préscolaire et sa durée jouent un rôle positif dans le déroulement de la scolarité ultérieure".

■ "Les parts de redoublants s'échelonnent dans des proportions inverse et d'autant plus élevées que la préscolarisation est plus faible". "Éducation et Formations" N°2 - Janvier/Février/Mars 1983. Revue du SIGES (Service de l'Informatique de Gestion et des Statistiques) du Ministère de l'Éducation Nationale. Page 14.

■ "On observe en moyenne une amélioration des résultats scolaires à mesure que s'accroît la durée de la préscolarisation. Le taux de scolarité normale est de 63,1% pour les élèves qui n'ont pas été préscolarisés, ou qui ont été préscolarisés moins d'un an. Il est de 72% à deux ans, 77,4% à trois ans et de 79,2% à quatre ans de préscolarisation". "Éducation et Formations" N°6 - Octobre 1983 / Juin 1984. Revue du SIGES (Service de l'Informatique de Gestion et des Statistiques) du Ministère de l'Éducation Nationale. Page 15.

■ "Au terme de cette étude, on peut examiner sommairement l'influence de certaines variables sur les résultats obtenus par les élèves. On a choisi l'épreuve de lecture qui différencie le mieux les élèves. On constate ainsi : que les filles ont des performances très légèrement supérieures à celles des garçons ; que plus les élèves sont jeunes mieux ils réussissent ; qu'ils réussissent d'autant mieux qu'ils ont fréquenté l'école maternelle plus longtemps ; [...] que le milieu socioprofessionnel d'origine a une influence importante sur la réussite scolaire". "Éducation et Formations" N°14 - Janvier / Mars 1988. Revue de la DEP (Direction de l'Évaluation et de la Prospective) du Ministère de l'Éducation Nationale. Page 61.-

■ "La scolarisation maternelle à deux ans". Effets pédagogiques et sociaux (voir tableau) Jean-Pierre Jarousse, Alain Mingat, Marc Richard - IREDU-CNRS (Institut de Recherches sur l'Économie de l'Éducation : Université de Bourgogne. Étude financée par la Direction de l'Évaluation et de la Prospective). Dans les premières années du primaire des acquis importants pour les élèves entrés à 2 ans : "De façon assez évidente, les acquisitions des élèves sont d'autant plus élevées que la scolarisation maternelle a été plus longue. Ceci se vérifie en particulier lorsqu'on compare les acquis des élèves entrés à deux ans par rapport à ceux rentrés à trois ans". "Éducation et Formations" N°31 - Avril / Juin 1992. Revue de la DEP (Direction de l'Évaluation et de la Prospective) du Ministère de l'Éducation Nationale. Page 3.

■ Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire

"L'observation pendant les premières années de scolarité primaire d'un panel de 8661 écoliers que suit le ministère de l'Éducation nationale depuis 1997, montre que les chances d'accéder au CE2 sans redoubler sont d'autant plus grandes que l'élève est entré précocement à l'école maternelle. Mais la différence de réussite entre les enfants scolarisés à 2 ans et leurs camarades entrés à l'école maternelle à 3 ans est faible. En revanche, le petit nombre d'écoliers entrés à l'école maternelle après 3 ans rencontre des difficultés relativement marquées. La scolarisation à 2 ans a peu d'effet sur les inégalités sociales de réussite qui restent sensibles au cours des deux premières années d'école élémentaire. En termes de carrière scolaire, ce sont les enfants de cadres et les élèves étrangers ou issus de l'immigration qui semblent tirer le plus grand bénéfice de cette mesure". Jean-Paul CAILLE. "Éducation et Formations" N°60 - Juillet-Septembre 2001. Revue de la DEP (Direction de l'Évaluation et de la Prospective) du Ministère de l'Éducation Nationale. (<http://www.education.gouv.fr/dpd/revue/resuef60.htm>)

■ Aujourd'hui encore, l'effet bénéfique d'une scolarité maternelle longue peut se constater et les quelques élèves qui sont entrés en maternelle à quatre ans ou plus seulement, redoublent le CP ou le CE1 pratiquement deux fois plus que ceux entrés à trois ans. Lorsque l'on sait que les élèves qui redoublent le CP ou le CE1 ont des carrières scolaires plus difficiles et quittent plus souvent le système éducatif sans qualification que les autres, il apparaît nettement qu'une scolarisation longue en maternelle contribue à améliorer à la fois le devenir scolaire des élèves qui en ont bénéficié et l'efficacité globale du système éducatif".

Niveau moyen d'acquisitions des élèves à l'entrée au CP, en fin de CE1 selon l'âge d'entrée en maternelle

Age d'entrée en maternelle	2 Ans	3 Ans	4 / 5 Ans	Gain 2 3 Ans
----------------------------	-------	-------	-----------	--------------

Évaluation début de CP				
Cognitif - Instrumental	104,4	100,2	89,0	+ 4,2
Langage	104,0	100,4	98,4	+ 3,6
Comportement / École	102,0	99,8	98,4	+ 2,2

Évaluation fin de CP				
Français	103,5	99,7	98,5	+ 3,8
Math.	103,5	100,3	98,3	+ 3,2

Évaluation fin CE1				
Français	103,1	98,8	98,2	+ 4,3
Math.	103,3	99,6	98,3	+ 3,7

"Éducation et Formations" N°66 - Juillet-Décembre 2003. Revue de la DEP (Direction de l'Évaluation et de la Prospective) du Ministère de l'Éducation Nationale. Article complet : <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/revue66/question1.pdf>

■ "Pourquoi la scolarisation à 2 ans est-elle l'une des dix orientations de l'éducation prioritaire ?" Voir : <http://www.cndp.fr/zeprep/ecrivez/accueil.htm#9>

■ Une étude de la Direction de la programmation et du développement du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie confirme que la scolarisation dès l'âge de deux ans constitue un facteur positif pour les acquis ultérieurs, et ceci de façon plus sensible dans les zones d'éducation prioritaire. L'extension de cet accueil constitue une priorité dans ces zones ainsi qu'en milieu rural isolé

<http://www.education.gouv.fr/syst/orgs2.htm>

« L'enseignement préélémentaire est gratuit et facultatif et concerne les enfants français et étrangers âgés de 2 à 6 ans. Les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles et les classes maternelles dans la limite des places disponibles. Un effort est entrepris pour assurer prioritairement cet accueil dans les zones d'environnement social défavorisé. A l'âge de 3 ans, tout enfant doit pouvoir être accueilli dans une école maternelle - ou une classe enfantine implantée dans une école élémentaire - sur demande de sa famille. La France a une longue tradition d'enseignement préélémentaire. L'évolution, dans ce domaine, a été spectaculaire : en 1960, 36 % des enfants âgés de 3 ans et 62,6 % des enfants âgés de 4 ans étaient scolarisés ; en 1980, respectivement 89,9 % et 100 %. Aujourd'hui, pratiquement tous les enfants âgés de 3 ans vont à l'école : 99,6 % en 1994-95. Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans atteint 35,4 % en 1994-95 (beaucoup d'enfants, à cet âge, sont encore accueillis dans des crèches mises en place par les communes). »

Les effets positifs sont d'ailleurs confirmés par une enquête du Ministère de l'éducation et de la culture, direction de l'évaluation et de la prospective effectuée en 1992. On y apprend que " la scolarisation à deux ans offre un avantage en terme d'acquisitions par rapport à la scolarisation à trois ans ... Les élèves scolarisés à deux ans entament le cycle primaire avec un niveau d'acquisition plus élevé et maintiennent, et même augmentent, cet écart initial au long du cycle " et ceci, sans distinction entre les différents milieux sociaux.

Du côté du ministère

Une commission a été mise en place dans le cadre de la « refondation de l'école maternelle ».

L'école maternelle est très sollicitée. 84 % des français estiment qu'elle fonctionne bien. Si elle fait réussir, elle est parfois remise en cause parce qu'elle a du mal à réduire les conséquences des inégalités sociales et culturelles. On lui demande beaucoup et dans le même temps la formation initiale et les offres de formation continue spécifiques diminuent, les conditions d'exercice se dégradent et la scolarisation précoce est remise en cause pour des raisons budgétaires. Mieux former les enseignants au langage mais aussi aux gestes professionnels si particuliers à l'école maternelle, mieux penser l'évaluation et la relation avec les familles, sont des chantiers à renforcer. Dans le cadre de la "refondation de l'école maternelle", le ministère a mis en place, sous l'égide de la Direction générale de l'enseignement scolaire, une commission, qui a réuni en septembre et octobre 2007 organisations syndicales, parents d'élèves, praticiens de terrain, IEN,

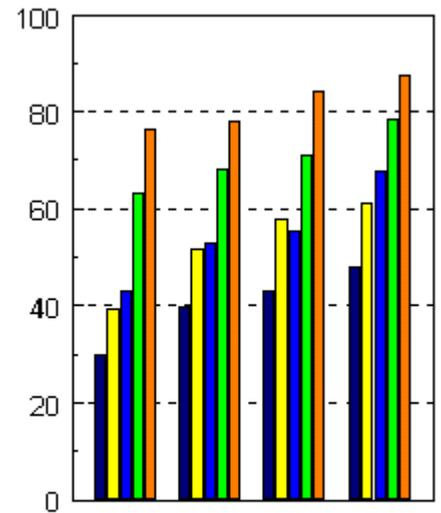
membres de la DGESCO (ministère) et inspecteurs généraux. Le travail de la commission a débouché sur un texte de préconisations.

Voici les questions qui ont servi de base de travail pour la commission :

- Quelles doivent être les finalités et les missions de l'école maternelle ?
- Quel espace le langage doit-il occuper ?
- Quelle est la place de l'enfant dans sa dimension d'élève ? Celle de ses parents à l'école ?
- Faut-il réaffirmer la place de la Grande Section vis-à-vis du CP ?
- Qu'en est-il de la formation des enseignant(e)s de maternelle et des outils existants ?

A la demande du SNUipp, la commission poursuivra ses travaux.

Pourcentage de scolarité normale selon la durée de scolarisation en maternelle et la Classe socio professionnelle d'origine



	0 An	1 An	2 Ans	3 Ans
Ouvriers	30,0	39,5	43,0	47,9
Employés	39,2	51,4	57,9	61,0
Agriculteurs	42,9	52,6	55,1	67,9
Cadres Moy.	63,3	68,1	71,0	78,3
Cadres Sup.	76,4	77,9	84,1	87,5

Les préconisations

- 1 - Clarifier les programmes de maternelle pour qu'ils présentent explicitement finalités et objectifs et disent clairement ce qui est attendu de tous les élèves en fin de grande section et soient compréhensibles par les parents.
- 2 - Donner à l'apprentissage de la langue française une priorité absolue.
- 3 - Faire figurer explicitement dans le projet d'école les modalités de la liaison entre école maternelle et école élémentaire.
- 4 - Rédiger un cahier des charges national sur la spécificité de l'évaluation à l'école maternelle.
- 5 - Renforcer la formation initiale et continue à la spécificité de l'école maternelle. Prévoir une formation spécifique à tous les formateurs et IEN.
- 6 - Organiser l'accompagnement professionnel des enseignants nouvellement nommés en maternelle.
- 7 - Mieux accueillir les enfants et leurs parents à l'école maternelle.
- 8 - Proposer des préconisations nationales pour l'équipement et le fonctionnement de l'école maternelle.



Le SNUipp a organisé un stage de formation syndicale consacré à la maternelle à l'IUFM de Draguignan le 18 décembre dernier.

Les propositions du SNUipp

- L'entrée à l'école maternelle -dès 2 ans pour les parents qui le souhaitent - doit être possible et doit se faire dans de bonnes conditions.
- Reconnaissance des dispositifs de rentrées échelonnées.
- Accompagner la rentrée des plus petits
- Travailler le langage en petits groupes avec "plus de maîtres que de classes".
- Travailler le langage dans l'interdisciplinarité.
- Évaluer le langage sans stigmatiser.
- Faire ressortir des programmes que les compétences visées en fin de maternelle sont celles de fin de GS.
- Plus de temps de concertation pour la liaison GS/CP.

- Mutualiser les dispositifs réussis de liaison GS/CP.
- Une adresse forte de l'institution pour recentrer la place de la GS et éviter la primarisation.
- Prise en compte des dimensions qui font les spécificités de l'école maternelle dans le cadre des formations initiale et continue : psychologie de l'enfant, langage, « gestes professionnels » qui prennent en compte les rythmes et besoins de la petite enfance, mais aussi travail d'accompagnement des programmes.
- Analyser ses pratiques, s'approprier les documents d'accompagnement, se former.
- Recruter des maîtres formateurs en cycle 1.
- L'évaluation doit permettre de renseigner l'élève, l'enseignant et les parents sur les progrès constatés. Il est urgent de clarifier les dispositifs et les objectifs poursuivis.

La scolarisation dès 2 ans toujours en régression

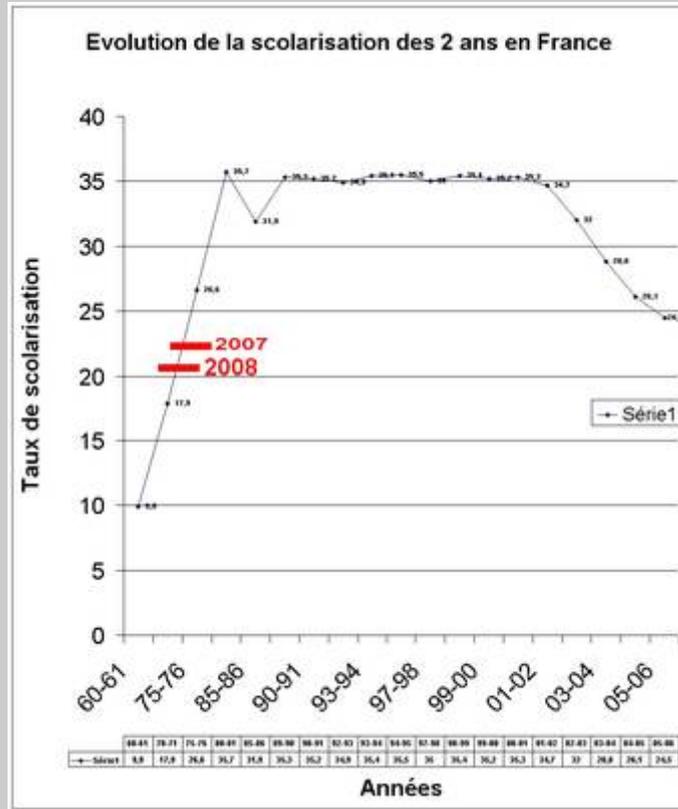
En 2005 le taux national d'enfants scolarisés dès 2 ans était tombé au niveau d'il y a trente ans. Et la chute se poursuit !

La note d'information du Ministère n° 31 de juillet 2007 (1) sur les prévisions nationales d'effectifs d'élèves du premier degré pour les rentrées 2007 et 2008 précise : "Seule la scolarisation à 2 ans est différente des évolutions démographiques puisque moins d'un quart des enfants de 2 ans sont à l'école en 2006 (graphique 3 et tableau 3). Le taux de scolarisation des 2 ans, estimé à 22,9 % en 2006, a beaucoup diminué ces dernières années (2 points par an depuis 2001). Cette évolution est en grande partie liée à la pression démographique, les enfants de 2 ans étant le plus souvent accueillis en fonction des places disponibles. Le taux de scolarisation à 2 ans pourrait, ces deux prochaines années, poursuivre cette baisse et être voisin de 21,9% en 2007 et de 20,9 % en 2008". Aujourd'hui, moins de 25% des enfants de 2 ans sont scolarisés et bon nombre attendent une place. Dans certains départements la diminution avoisine 30 points. Le nombre d'écoles maternelles a également baissé, (fusions avec l'école élémentaire). Ces opérations, qui permettent à l'administration de faire des économies (une direction unique pour les deux écoles) freinent souvent les organisations mises en place pour les plus jeunes élèves et réduisent la prise en compte des spécificités de la maternelle.

est une question sérieuse qui a des incidences sur la scolarité ultérieure. Il faut que cela se fasse dans de bonnes conditions. Qu'est ce que cela signifie? Tout d'abord une reconnaissance des 2 ans et notamment par les Inspecteurs d'Académie lors de l'élaboration de la carte scolaire. Cela nécessite ensuite des effectifs réduits par classe, la création et/ou l'aménagement de locaux et une prise en compte des problématiques dans la formation initiale et continue. Autant de décisions de bon sens qui permettraient de passer des discours aux actes.

(1) <http://media.education.gouv.fr/file/81/9/5819.pdf>

Autres sources : Repères et Références Statistiques - Ministère de l'Éducation Nationale - 2005 (<http://www.education.gouv.fr/stateval/rers/rers2005.htm>)



[3] Évolution des pourcentages d'enfants scolarisés par âge (1) (2) (France métropolitaine, Public + Privé)

	1960	1970	1975	1980	1985	1989	1990	1992	1993	1994	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1961	1971	1976	1981	1986	1990	1991	1993	1994	1995	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	(5)
2 ans (4)	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,3	35,2	34,9	35,4	35,5	35,0	35,4	35,2	35,3	34,7	32,0	28,8	26,1	
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	97,2	98,2	99,4	99,7	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,5	99,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble																			
2-5 ans	50,0	65,4	75,9	82,1	82,6	83,4	83,6	84,2	84,5	84,8	84,4	84,3	84,4	84,9	84,7	83,5	82,9	82,7	

(1) Y compris les effectifs des écoles relevant de l'AIAS à partir de 1985-1986.
 (2) Les données du secteur public n'étant pas disponibles pour les années 1995-1996 et 1996-1997, les pourcentages ne peuvent être calculés.
 (3) Les pourcentages d'enfants scolarisés ont été recalculés à partir de 1990, suite aux résultats du nouveau recensement de la population.
 (4) Si l'on ne compte que les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire, 53 % des enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 août 1992 sont scolarisés en 1994.
 (5) À partir de 2003-2004, le taux de scolarisation concerne la France métropolitaine et les DOM.

Nous ne cessons de le dire, la scolarisation des enfants de 2 ans



Des attaques continues

« L'accueil des enfants à deux ans a souvent permis de maintenir des effectifs et de ne pas fermer de classes. Mais cela prouve bien que ce qui ne sont pas des raisons scolaires qui ont encouragé la scolarisation précoce mais des raisons sociales, économiques ». Xavier Darcos - « La Croix » - 07/03/2003

« Ne faites pas croire que la carrière scolaire est engagée selon qu'ils sont scolarisés à un âge où ils ne connaissent pas leur nom ou à trois ans... ». Xavier Darcos - 04/11/2003

« La question de la scolarisation à 2 ans. - 32% des enfants de 2 ans étaient scolarisés à l'école maternelle l'an dernier (2002, ndlr), soit 247.000. Cette scolarité précoce requiert environ 9.500 postes d'instituteurs ou de professeurs des écoles ».

Document général préparatoire au débat national sur l'avenir de l'école
 Jean-Claude HARDOUIN
 Octobre 2003

Tombé autour de 20% actuellement le taux des 2 ans scolarisés est au niveau d'il y a trente ans !

On a vite fait le compte des milliers de postes déjà ainsi « récupérés » dans le cadre des réductions budgétaires...

Syndiquez-vous au SNUipp-FSU !

Notre force, c'est d'être ensemble

Mouvement 2008

D'importantes modifications sur les modalités et le calendrier sont attendues.

Le CTP Départemental statuant sur les ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée 2008 devait se tenir le 31 janvier. Au vu des 11200 suppressions de postes prévues au budget 2008 pour l'Education Nationale le Ministre a décidé de retarder les opérations de carte scolaire en mars, après les élections municipales. Au-delà de l'instrumentalisation scandaleuse qui est faite de l'école, à des fins politiciennes, ce report à une incidence directe sur le déroulement des opérations du Mouvement dans le Var. **En effet, le Mouvement Principal, dont les résultats étaient d'ordinaire connus début mai, ne sera finalisé que fin mai. Le Mouvement Complémentaire, quant à lui, ne serait plus effectif fin juin mais début juillet, autour du 8, une fois les écoles fermées !**

Plusieurs centaines de collègues ne pourront donc pas prendre contact avec les écoles et connaître leur classe. Quelle

organisation du travail pour ces collègues, qui bien souvent débutent dans le métier où vont être inspectés pour la première fois ? Quelle organisation du travail dans les écoles, pour la répartition des classes, des activités pédagogiques ? Quelle cohérence éducative ? Une fois encore, élèves et personnels font les frais de décisions politiques scandaleuses ! Dans le but d'essayer de raccourcir les délais, l'IA du Var pourra envisager de réduire la période de saisie des vœux pour les enseignant-e-s. Respectez scrupuleusement les dates !

Pour toutes vos opérations administratives, n'hésitez pas à contacter vos élu-e-s du personnel SNUipp !



Nouvelle gestion des moyens

Des centaines d'écoles et de collègues sont concernés par ces modifications !

La Nouvelle Gestion des Moyens sera opérationnelle dans tous les départements à la rentrée 2008. Déjà à l'essai dans certains départements, elle sera en application dans le Var dès le Mouvement 2008. Ce nouveau logiciel aura des incidences sur certaines opérations :

- ▶ **le nombre de classes ne sera plus précisé pour les directions d'école** : il faudra se renseigner directement auprès des écoles. Les directeurs deviendront-ils standardistes à temps plein ?
- ▶ **Le Mouvement Complémentaire ne s'effectuera plus que sur les postes restés vacants à l'issue du Mouvement Principal** : tous les postes libérés d'ordinaire après le Mouvement Principal (départs en Congé Formation, directions prises à Titre Provisoire...) seront attribués manuellement, après le Mouvement Complémentaire. Autant d'affectations qui auront lieu bien longtemps après la fin de l'année scolaire au lieu de fin juin habituellement.

Le SNUipp-FSU a demandé à ce que les TRS à titre définitif soient affectés avant les vacances d'été, afin de pouvoir prendre contact avec les écoles.

Nouvelles modalités pour les postes spécifiques

L'IA a décidé d'anticiper les entretiens et commissions d'affectation sur des postes spécifiques.

Une nouvelle circulaire a été communiquée aux écoles le 8 janvier. Elle liste les postes concernés et fournit les documents à remplir et à retourner à l'Administration pour postuler, AVANT LE 20 JANVIER. Toutefois, les candidats retenus sur ces listes n'auront aucune certitude de se voir attribuer un des postes demandés : il faudra attendre le déroulement des opérations du Mouvement.

Cette préparation permettra de réduire les délais entre les deux phases du Mouvement. Les personnels faisant fonction lors de l'année 2007-2008 et ayant obtenu un avis favorable de leur IEN de circonscription sont dispensés d'entretien, tout comme les personnels titulaires d'un poste à profil et ayant obtenu un avis favorable de leur IEN pour un poste de même nature. Les candidats au CAFIPEMF session 2008 peuvent participer. Leur inscription sur la liste ne deviendra définitive qu'après délibération du jury départemental.

Listes des missions soumises à entretien :

- Conseiller pédagogique généraliste
- Conseiller pédagogique EPS
- Conseiller pédagogique éducation musicale
- Conseiller pédagogique Arts plastiques
- Conseiller pédagogique langue et culture régionale
- Conseiller pédagogique animation et formation informatique
- Mission réussite
- Mission formation en réseau réussite
- Ambition réussite
- Coordonnateur ZEP
- CRI-CLIN
- EMALA
- Invento mobile
- SIDAP
- SSEFIS
- SAFEP
- SAPAD
- SESSAD
- SAAAIS
- Mission formation ASH
- CMPP Draguignan et la Seyne
- UPI
- IME Jardins d'Asclépius

Permutations informatisées



annulations peuvent être faites jusqu'au 22 février prochain.
N'oubliez pas de remplir la fiche de contrôle barème qui se trouve sur le site internet www.snuipp.fr afin de nous permettre de vérifier le bon déroulement des opérations.

Bien que la saisie des demandes soit clôturée depuis le mois de décembre, l'IA accorde un sursis aux personnes qui n'auraient pas encore participé aux permutations et qui souhaiteraient le faire.

Les nouvelles demandes, modifications, et

Majoration de 500 points :

Communiquez aux élus du personnel du SNUipp-FSU un double de votre demain, afin de préparer au mieux le Groupe de Travail du 22 janvier prochain.

Stages filés

Le SNUipp obtient la tenue d'un groupe de travail pour effectuer un bilan du dispositif dans le Var et organise une réunion le 6 février.

L'IA du Var a enfin entendu la demande du SNUipp et réunira, conjointement à l'IUFM, un Groupe de Travail sur la mise en place du Stage Filé dans notre département.

Dès le mois de mai 2006, les élus du personnel du SNUipp-FSU avaient demandé qu'une réflexion associant les représentants du personnel soit menée.

En vain. Aucun bilan n'avait été établi à la fin de l'année scolaire dernière. Il aura fallu toute l'insistance du SNUipp pour obtenir la tenue de cette réunion.

Pour établir ensemble (directrices et directeurs déchargés par un-e stagiaire, PE2, T1, etc) le constat de la mise en place du Stage Filé, le SNUipp organise une réunion

**MERCREDI 6 FEVRIER
A 10h00
AU SIEGE DU SNUipp
à LA VALETTE**

Surcharge de travail, perte des TRS pour les directions de 5 classes et plus, exigences de la formation incompatibles avec le travail sur le terrain... tous les points seront abordés.

Le SNUipp continue de contester la mise en place du Stage Filé en l'état, qui n'a été qu'une source de difficulté pour la plupart des stagiaires et des titulaires, sur fond de restrictions budgétaires.

Postes vacants

Plus de dix personnes ont déjà intégré le Var, depuis le mois de décembre, par « INEAT tardif ».

Si le SNUipp-FSU se félicite que certaines situations difficiles aient ainsi pu être réglées, il critique le fait que bon nombre de collègues n'ont pu obtenir de leur IA un EXEAT (autorisation de changer de département) en cours d'année. Les INEAT (autorisation d'entrée dans un département) après la rentrée de septembre, les seuls accordés dans le Var depuis deux ans, pénalisent la plupart des collègues, qui ne peuvent quitter leur département en cours d'année.

De plus, l'IA du Var n'a pas souhaité alterner les recrutements par INEAT et sur la Liste Complémentaire des concours 2007. Or, la baisse régulière du nombre

de places aux concours pénalise de plus en plus de jeunes collègues qui se présentent au CRPE et qui, dans des conditions de recrutement à la hauteur des besoins dans nos écoles, auraient été reçus.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU a initié une pétition demandant un recrutement alterné entre INEAT et liste complémentaire.

C'est également pourquoi le SNUipp-FSU a demandé une nouvelle fois à l'IA de procéder à des INEAT dès le mois de juin, comme cela se faisait les années précédentes, afin que toutes les personnes en attente d'entrer dans le Var puissent être traitées équitablement.

Congés de formation

Un Groupe de Travail s'est réuni à l'IA le 22 décembre dernier sur cette question.

L'IA du Var souhaiterait modifier les modalités de départ en Congé Formation, en favorisant les formations en lien direct avec la profession.

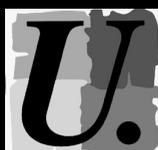
Les élus du personnel du SNUipp-FSU ont rappelé que, dans la mesure où aucune possibilité de reconversion professionnelle n'était offerte aux enseignant-e-s, il ne pouvait être question d'introduire de nouveaux éléments de discrimination.

Par ailleurs, les élus du personnel du SNUipp-FSU ont soulevé à nouveau la possibilité de fractionner la durée d'un Congé Formation. Actuellement, un tel congé est

accordé pour une année scolaire complète : une personne ayant obtenu un départ ne peut donc plus en bénéficier.

Or, toutes les formations ne durent pas obligatoirement 12 mois et fractionner les durées permettrait d'accorder plus de départs (deux collègues pour des formations de six mois, par exemple), ou encore de permettre à une même personne de partir plusieurs fois a concurrence des 12 mois auxquels elle peut prétendre.

L'IA étudie actuellement ces propositions. La circulaire paraît en janvier.



Suivez toute l'actualité sur le site :
<http://83.snuipp.fr>

Bulletin d'adhésion 2007/2008

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _____ **Commune** :

Email :@.....

Code école 083 _____

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : ____

Nomination à **Titre Définitif** ou **PROVISOIRE**

Travaillez-vous à mi-temps ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessus) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire
 Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire ci-contre.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



SNUipp
F S U

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Se syndiquer un acte de solidarité

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des
personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un
syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
démocratique, dans une fédération renouvée : la FSU
(Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :
Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2007/2008 sera déductible des impôts/revenu 2008. Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2008. Les adhérents 2006/07 recevront leur attestation pour les impôts 2007.

Grille de Cotisations 2007/2008

Instituteurs	
Echelon	Euros
4	118
5	124
6	130
7	136
8	142
9	148
10	157
11	163

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	118
4	124
5	130
6	142
7	148
8	160
9	169
10	181
11	190

Pegc	
Echelon	Euros
7	136
8	142
9	148
10	154
11	166
HC 5	187
HC 6	199
CI ex 3	211
CI ex 4	220

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 400 E par mois	93
Retraités ayant plus de 1 400 E par mois	105

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

IUFM	Euros
Etudiant / PE1	52
Stagiaire PE2 / LC PE	88

PE Hors classe	
HC 5	196
HC 6	202

Disponibilité	79
Mi-Temps	91

Aides Educateurs	61
Assistants d'Education EVS	52

Moins de postes aux concours 2008

Plus d'élèves, moins de recrutements : le compte n'y est pas pour les écoles !



Le Ministre a annoncé une baisse de 10% des postes offerts au concours de recrutement des PE en 2008. Le nombre total des recrutements prévus est de 10130 contre 11150 l'an dernier.

La répartition est la suivante :

■ Concours externe : 9.359 (10.275 en 2007)

■ Concours externe spécial (langues régionales) : 125 (140 en 2007)

■ Troisième concours : 396 (485 en 2007)

Second concours interne : 115 (231 en 2007)

■ Second concours interne spécial (langues régionales) : 15 (19 en 2007)

■ 120 postes sont destinés au recrutement par voie

contractuelle pour les personnes en situation de handicap.

Cette baisse de 1000 postes, dans un contexte de hausse démographique pour les écoles conduira, comme cette année, des recrutements importants d'enseignants sur la liste complémentaire dans la plupart des départements. Plus de 1500 enseignants ont déjà été recrutés de cette façon dès octobre 2007. Le ministère ne tire aucune leçon de ce qui se passe aujourd'hui sur le terrain. Sans formation, ces nouveaux enseignants doivent assurer du jour au lendemain un métier complexe qui engage une forte responsabilité au niveau

de la réussite des élèves. Ils font face à des situations difficiles et leur contact avec l'école est obligatoirement assez brutal. Ce choix ministériel, qui fragilise le Service Public d'Éducation, n'est pas acceptable tant pour ces jeunes enseignants que pour les écoles. Pour le SNUipp, il faut augmenter de façon significative le nombre de postes aux concours sur liste principale pour anticiper les prochaines rentrées en fonction de la hausse du nombre d'élèves et des besoins des écoles. Le SNUipp place la question des recrutements au cœur de la journée de grève du 24 janvier 2008.



Europe : mini traité maxi arnaque !

Le comité du Var pour un referendum sur le projet de traité de Lisbonne interpelle les députés et sénateurs varois.



Ce traité aurait une répercussion considérable sur la vie économique, sociale et politique de la France et de ses citoyens. Lors du précédent référendum sur le projet de traité constitutionnel le peuple s'est prononcé librement. Le comité du Var (*) pour un referendum considère que le nouveau traité doit également être soumis à référendum. Ce que le suffrage universel a décidé ne peut être tranché à nouveau que par le suffrage universel.

Sa ratification exige préalablement une révision de la Constitution française. C'est à ce sujet que députés et sénateurs ont été sollicités car si cette étape ne recueillait pas la majorité requise des membres du Congrès, le président de la République serait contraint de recourir au référendum. Des audiences ont été sollicitées.

(*) FSU; PCF; MRC; ATTAC; PRS; MJCF.

Florimond relaxé

La solidarité a payé !



Le tribunal correctionnel d'Aix en Provence a relaxé Florimond GUIMARD, militant du SNUipp et du Réseau Éducation Sans Frontières, poursuivi pour s'être opposé à l'expulsion d'un père de famille de deux enfants scolarisés dans son groupe scolaire. Le SNUipp et la FSU se félicitent de cette décision de justice. Le large soutien

syndical et associatif dont Florimond a bénéficié n'aura pas été vain. C'est une victoire pour toutes celles et tous ceux qui combattent l'injustice en se heurtant régulièrement à l'intimidation et à la criminalisation du militantisme, et qui réaffirment chaque jour que décidément non, la solidarité n'est pas un délit.